

SAMEDI 16 DECEMBRE 2017 à 10H30
le Mas des Portes de Provence au Cannet des Maures

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (AGE-AGO)

- Les membres de l'assemblée générale de l'association ont été régulièrement convoqués par courriel et informés de l'ordre du jour. en date du 28 novembre 2017. Un courrier spécifique a été envoyé aux représentants élus des collectivités, membres du collège 1 (cf feuille de présence annexée)
- Conformément aux statuts, l'assemblée générale mixte peut valablement délibérer en assemblée générale extraordinaire d'abord, puis en assemblée générale ordinaire

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **Réforme des statuts**

— En préambule, le Président remercie par leurs présences les membres de l'Association, Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud, Conseiller départemental, Annick NAPOLEON, les représentants des maires, les responsables associatifs ainsi que les institutionnels : Jean-Daniel TAVE (U2P) , Marie FRANQUESA (CCIV), Liliane MAILLARD (UPV).

Jean-Michel Couve, Président :

- Lors de la réunion qui s'est tenue le 04 novembre dernier à Château Maïme aux Arcs, j'ai présenté un document rappelant les fondements, l'objet et l'évolution de notre projet de labellisation « UNESCO-Géoparc des Maures ».
- A cette occasion, j'ai, aussi évoqué le chemin à parcourir pour y arriver, les étapes à franchir et esquissé ce qui devrait constituer notre feuille de route pour 2018.
- La première d'entre elles : une réforme de nos statuts :
 - Jusqu'alors notre association était composée de cinq collèges :
 - Les maires représentant leurs communes
 - Les organismes institutionnels et associatifs
 - Les entreprises privées
 - Les citoyens
 - Les experts
 - Or, pour plusieurs raisons, il est apparu souhaitable et même nécessaire d'en revoir la composition afin de donner plus d'efficience aux actions engagées par notre association : « MDD »
 - Tout d'abord, ayant quitté mes fonctions de député et redevenu citoyen, il me semble plus adéquat de poursuivre mon action au service d'une association de nature plus « citoyenne ». Il faut reconnaître que la présence d'adhérents exerçant des fonctions et des responsabilités communales était, certes originale, mais aussi, sujette à interrogations voire à interprétations politiques et parfois polémiques.

— Les évènements survenus ces dernières années ont démontré qu'elle était aussi, génératrice de freins à l'action. J'y reviendrai lors de la présentation des rapports d'activités 2016 et 2017.

— On peut le comprendre. On doit en tenir compte. En effet, les maires dans des contextes d'administration de leurs communes de plus en plus difficiles, assument de lourdes responsabilités vis-à-vis de leurs conseils municipaux, des obligations à l'égard des collectivités territoriales (Département et Région) dont leurs budgets dépendent ainsi que des règles qu'ils doivent respecter dans le cadre des intercommunalités auxquelles leurs communes adhèrent.

— A l'évidence, cet état de fait peut, du moins en partie, expliquer les hésitations des uns, les renoncements ou refus des autres à participer à la marche de l'association.

— C'est dire toute la reconnaissance que je tiens à exprimer à celles et ceux d'entre eux qui, malgré tout, n'ont cessé de nous faire confiance et de nous soutenir toutes ces dernières années.

— Je remercie tout particulièrement,

- Alain Benedetto, Maire de Grimaud, Conseiller départemental, qui nous a toujours, accueilli avec beaucoup de gentillesse pour nos assemblées statutaires ainsi que pour le Forum de juin 2016.
- Christine Amrane, Maire de Colobrières, Conseillère départementale
- Yannick Simon, Maire de Cabasse
- Jean-Jacques Courchet, Maire de la Garde-Freinet
- Thierry Bongiorno, Maire de Gonfaron
- Gaby Uvernet, Maire du Thoronet
- Claude Pianetti, Maire de Vidauban

Sans oublier :

- Michel Mondani, Maire des Mayons qui devait nous réjoindre
- Annick Napoléon, qui, durant son mandat de Maire de Cavalaire, nous aura accueilli en 2011 et 2013 pour deux forums de haute tenue et qui, nous ont permis de promouvoir notre projet « UNESCO-Géoparc des Maures ».

— Mais il faut bien souligner que les plus graves difficultés que nous avons rencontrées depuis plusieurs années ont résidé, non sur le fond et la matière des sujets que nous avons à traiter mais sur des questions touchant à l'adhésion ou pas des maires, et surtout, sur la problématique du choix d'une structure porteuse de notre dossier devant l'UNESCO. Notre association, selon le cahier des charges de cette institution n'ayant pas compétence à le faire.

— A inscrire aussi, à l'origine des coups de freins à l'action, les périodes électorales qui nous ont carrément neutralisé durant plus de six mois pour chacune d'entre elles. Pour ne parler que de ces dernières années :

- 2014 Municipales
- 2015 Départementales et Régionales
- 2017 Présidentielles et législatives

- Autant de circonstances et d'évènements qui m'ont amené à penser qu'une relance de notre projet dans un cadre généralement plus « citoyen » serait mieux adapté à notre objectif.
- Et ce, d'autant plus que ce caractère participatif citoyen est conforme à l'esprit et la lettre du cahier des charges de l'UNESCO et qu'après tout c'est bien le droit, la légitimité et, même,

le devoir du citoyen de prendre sa pleine part aux réflexions, aux échanges et aux actions au service de l'avenir de son territoire.

- Aussi, je vous propose de ne plus solliciter l'adhésion des communes à l'association. Les Maires et leurs représentants qui nous feront l'honneur de vouloir participer à l'action, pourront le faire « intuitu-personae » et nous ne manquerons pas de faire appel à eux pour des subventions communales. Plutôt que d'être astreints à un montant de participation communale fixée par avance, ils seront libres, s'ils en acceptent le principe, d'en fixer, eux-mêmes les montants.
- Cette proposition nous amène à modifier la composition des cinq collèges constituant l'armature de notre association et nous en profiterons pour apporter quelques légères modifications au texte afin de faciliter notre fonctionnement, en respectant rigoureusement les règles statutaires de toute association « loi 1901 ».
- Je rappelle que toute réforme des statuts ne peut être délibérée qu'en Assemblée générale extraordinaire et qu'aujourd'hui, seuls les membres adhérents sont en mesure de voter.

Les propositions de modification des statuts de l'association sont projetées par PowerPoint et commentées par le Président.

Les mots et phrases indiqués en rouge ont été ajoutés et/ou modifiés.

ARTICLE 3: Modification du siège social 1165, route de Berle 83580 GASSIN –

ARTICLE 5: Modifications des collèges 1 2 3 et 4 qui deviennent :

- **Collège 1** : Les citoyens, personnes physiques désirant participer aux réflexions, aux échanges et aux actions de l'association.
- **Collège 2** : Les organismes socio-professionnels
- **Collège 3** : Les entreprises, artisans, commerçants, exploitants, professions libérales
- **Collège 4** : Les associations

ARTICLES 6 et 8 : Modification de l'article en fonction de la modification des collèges .

ARTICLE 9: Ajout du mot « au minimum » pour les conditions de réunions des assemblées générales. Proposition de huit jours du délai de convocation des membres aux assemblées générales.

ARTICLE 10: Ajout de la phrase : « l'assemblée générale élit un bureau »

ARTICLE 11: Ajout d'un article spécifique dont le titre est : le bureau de l'association. Sont évoqués dans cet article l'élection et la composition du bureau.

A compter de cet article, les numéros des articles suivants s'en trouvent modifiés

ARTICLE 12: Ajout d'une phrase concernant la possibilité d'élargir le Conseil d'Administration. Quelques modifications sont apportées aux moyens de communication des convocations, et des procurations.

ARTICLE 14 Ajout de précisions concernant les pouvoirs du Président.

ARTICLE 15: Ajout de ressources telles que les subventions publiques ... les contributions partenariales...

A la suite de cette présentation, quelques précisions sont sollicitées par les membres présents auxquelles sont apportées les réponses souhaitées.

Carole BLION souligne qu'il faut essentiellement retenir de ces modifications trois points importants :

- La composition des collèges excluant dorénavant les élus représentant les communes et intercommunalités
- L'introduction d'un bureau avec possibilité d'un Conseil d'administration élargi
- L'insertion au titre des ressources de subventions publiques ou fonds de concours, publics ainsi que les contributions partenariales des personnes physiques et morales.

Jean-Michel COUVE rajoute qu'ainsi les communes pourront tout à loisir apporter leur participation à l'association sous forme de subventions et non plus sous forme de cotisations. Libres à elles de décider de cette participation.

Personne ne demandant plus la parole sur ce sujet, le Président propose de passer au vote pour l'adoption de la modification des articles des statuts de l'association.

Les membres de l'assemblée générale vote à l'unanimité l'ensemble des modifications apportées aux statuts de l'association.

L'assemblée générale extraordinaire se poursuit par l'assemblée générale ordinaire.

Jean-Michel COUVE, Le Président

Marie-Christine HAMEL, la Secrétaire

Bernard MIGNUCCI, le Trésorier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport d'activités et bilan financier 2016
- Rapport d'activités et situation financière 2017
- Débats sur la composition du futur Conseil d'Administration – Election du bureau
- Perspectives d'actions 2018 – Débat d'orientation budgétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET BILAN FINANCIER 2016

Afin de préciser, à nouveau, l'objet des travaux de l'Association et rappeler à l'assistance ce qui est un « UNESCO/Géoparc » ainsi que le périmètre d'études du territoire des maures, sont projetées trois planches qui avaient été présentées le 04 novembre dernier à Château-Maïme :

- Planche 1 = « Le Territoire des Maures »
- Planche 2 = « Qu'est ce qu'un UNESCO/Géoparc »
- Planche 3 = « Les Géoparcs dans le monde »

I Rapport d'activités 2016

- Déjà le 03 juin 2016, lors de l'Assemblée générale mixte, tenue à Grimaud nous avons procédé à une réforme des statuts afin de répondre aux demandes des Services fiscaux du Var dans la perspective d'obtenir la défiscalisation des cotisations et dons pour les personnes physiques (66%) et les entreprises (60%).
- Puis, l'assemblée avait approuvé à l'unanimité le rapport d'activités ainsi que les comptes et l'affectation des résultats pour l'année 2015.
- Enfin, nous avons présenté les perspectives d'actions pour 2016 ainsi que nos prévisions budgétaires en découlant qui avaient reçu un avis favorable unanime.
- En conséquence de quoi, nous envisagions alors de poursuivre et de capitaliser sur les actions prévues et/ou engagées en 2015.

- Convention de mise à disposition onéreuse (7037€) de Frédéric Martos, agent du Conseil départemental à 40% de son temps de travail du 15 janvier au 15 juillet 2015 pour accompagner les travaux de l'association.
 - Prolongement des négociations avec le Conseil départemental pour une collaboration ayant pour objet le portage à l'UNESCO du dossier de labellisation « Géoparc des Maures »
 - Parallèlement, échanges avec le Syndicat Mixte des Maures (S3M) pour un partenariat et un éventuel portage du dossier par cette collectivité.
-
- Poursuivre des contacts pour un soutien du Conseil Régional
 - Signatures de conventions onéreuses avec :
 - **L'université de Toulon** : La Garde (Master spécialité management des projets touristiques durables).
 - **Le laboratoire GéoAzur de l'université de Nice/Sophia –Antipolis** :les Professeurs Corsini et Lardeau.
 - Protocole d'accord avec le **Syndicat mixte de Haute-Provence** (Géoparc des Monges / Guy Martini Directeur). Finalement non mobilisé dans l'attente d'un accord avec le Conseil Départemental ou le Syndicat Mixte du Massif des Maures .
 - **Claire Dutertre** : consultante en stratégie et communication pour un appel de partenariat aux entreprises privées.
 - **Sociétés SODILUC** : Leclerc Le Luc
SOCODAG : Leclerc Cogolin
 - Finalisation du dossier de demande de rescrit fiscal auprès des Services fiscaux du Var
 - Convention pour la restructuration du site avec Thomas Kolbé (société TKS) (www.maures-developpement.fr)

- **Nos constats à mi-2016**

- La participation active de notre chargé de mission Frédéric Martos a été remise en question à partir de l'expiration de sa mise à disposition (15 juillet 2015).
- Une première réponse du Conseil départemental concernant sa décision quant au partage du dossier a été très tardive (réorganisation des services suite aux élections départementales) et négative quant au portage.

A noter : début des contacts, en octobre 2013 et premières négociations en septembre 2014.

– Une deuxième réponse du Conseil départemental est intervenue début 2016 nous informant finalement de son accord pour porter le dossier.

Mais cet accord était soumis à des conditions de collaboration avec notre association qui ne lui permettait pas de poursuivre efficacement son action.

Le tout aboutissant à une fin de non-recevoir en avril 2016 après maints échanges.

– Contacts avec le Syndicat mixte du Massif des Maures pour un éventuel portage.

- **Deuxième semestre 2016**

- **Dès septembre 2016** rencontres avec Christine Amrane (Maire de Collobrières, Conseillère départementale, Présidente du Syndicat mixte du Massif des Maures) et Florence Lanliard (Maire du Plan de la Tour) :

- Intérêt exprimé au portage de ce dossier par S3M et accord pour une collaboration avec MDD.
 - Accord sur les trois volets du dossier :
 - Expertises scientifiques
 - Géo tourisme
 - Formations / Recherche sur l'environnement terrestre et maritime méditerranéen.

- **Rencontre du 13 octobre 2016 au Plan de la Tour**

- S3M devient le maître d'ouvrage du dossier en collaboration avec MDD.
 - Recherche de financements auprès de la Région PACA pour un chargé de mission au service de S3M
 - Convention à établir entre S3M et MDD

- **27 octobre 2016 : Réunion de travail au Conseil Régional PACA**

- **2013** : Premiers contacts et demande de rendez-vous avec le Président Vauzelle : **sans réponse.**
 - Contacts fructueux avec Christian ESTROSI dès août 2016.
 - Compte rendu :
 - **En présence** de :
 - Christine Amrane
 - Florence Lanliard

- Jean-Michel Couve et Nadia Amri
 - Guy Martini
 - Philippe Geddu : Directeur du Développement des Territoires PACA
 - Isabelle Giordano, collaboratrice de Christian Estrosi
 - Romain Cardelli, chargé de mission auprès de Maud Fontenoy
- **Présentation de notre projet :**
 - Soutien de Guy Martini
 - Demande Christine Amrane d'une subvention de 35.000€ (CRET : contrat régional d'équilibre territorial) au bénéfice de S3M.
 - **Avis des représentants de la Région :**
 - Intérêt manifeste au projet « UNESCO/Géoparc des Maures.
 - Demande du dépôt d'un dossier commun S3M/MDD au Conseil Régional **pour passage en commission, début 2017**
 - Présence d'un représentant de PACA au prochain Conseil d'Administration de MDD.
- Il nous fallait alors cosigner une convention S3M/MDD et rédiger le dossier – projet en commun, dès novembre-décembre 2016.
 - Or, malgré plusieurs relances de notre part et la proposition d'un projet de convention **plus aucune réponse de S3M**
 - **31 janvier 2017**
 - Courrier de Christian Estrosi confirmant l'intérêt et le soutien du Conseil Régional sous conditions de l'implication de l'ensemble des élus locaux et du département ainsi que de la société civile.
 - **22 mars 2017**
 - Proposition de S3M de reporter la réunion S3M / MDD après les élections présidentielles.

Depuis..., plus aucune nouvelle.

Tout au long de l'année 2016, nous aurons :

- Poursuivi les échanges avec Guy Martini, Président du Conseil mondial des UNESCO/Géoparc, les experts scientifiques (lab. GéoAzur de Sophia Antipolis et Stepher GINER, géo paléontologue), les entreprises privées et les Domaines et Caves viticoles)

- Obtenu le rescrit fiscal des Services départementaux
- Organisé le Forum « L'étonnante et fabuleuse histoire des Maures. De son exception à sa labellisation Géoparc par l'UNESCO à Grimaud, le 03 juin 2016.
- Le compte rendu est disponible sur le site) (www.maures-developpement.fr)

Puis, sont advenues les périodes électorales 2017

II Rapport financier 2016

Les comptes de l'année 2016 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Par ailleurs, un tableau synthétique (que vous trouverez en fin de présentation) retranscrit toutes les recettes et dépenses depuis l'année 2014 et permet ainsi d'avoir une vision globale des résultats au cours de ces 4 dernières années. Carole BLION commente les comptes annuels de l'année 2016, et rappelle qu'ils sont à disposition pour tous ceux qui souhaiteraient en avoir un exemplaire.

En préambule nous soulignons que le **total du bilan ressort à 35.370€**, et que l'année 2016 s'est soldée par **un résultat déficitaire de 1.911€**.

A Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

- total des produits de l'exercice **17.292€**
- total des charges de l'exercice **19.203€**

a) Produits

Les cotisations attendues pour l'année 2016 étaient **de 15.145€** se répartissant en

- cotisations des communes pour 12.229€
- cotisations des associations et organismes professionnels pour 1.530€
- cotisations des membres « experts » pour 306€
- cotisations des citoyens pour 1.080€

Le montant des cotisations appelé pour l'année est conforme aux décisions prises lors du conseil d'administration ayant proposé le budget prévisionnel de l'année 2016, et reste basé sur le recensement de l'année 2013 (0,40€/habitants).

Nous notons, cependant, que seules quatre communes et trois associations ont réglé leur cotisation pour 2016. Nous rappelons également qu'au titre des membres du collège 5 « personnes ressources » nous enregistrons les cotisations du Président, Jean-Michel Couve et celle d'Annick Napoléon. Vingt neuf citoyens ont réglé leurs cotisations au titre de l'année 2016, auxquelles se sont rajoutées les cotisations de l'année 2015 mises en produits constatés d'avance.

Les autres produits se répartissent en reprise sur provisions d'impayés pour 2.142€ et 5€ de produits financiers.

Les reprises sur provisions concernent les provisions pour cotisations impayées des années 2013 à 2015 des associations : UDVN UPAF DSEA CDJA UNAPL , passées en provisions pour risques d'impayés en 2014 et qui ne recevront pas de rappel notamment compte tenu de la modification des statuts .

b) Charges

Le total des charges est passé de **18.506€** en 2015 à **19.203€** en 2016.

Ces charges représentent :

- ✓ Les achats et charges externes pour **13.756€** comprennent :
 - la variation du stock de DVD
 - les honoraires du Cabinet BLION (société AUDICOMPTA), chargé non seulement de la tenue des comptes mais de l'accompagnement administrative de l'association ainsi que les honoraires de mission d'assistance du Syndicat Mixte du Massif des Monges.
 - des frais relatifs au Site internet
 - des frais d'assurance
 - des frais de réceptions, missions, postaux
 - le poste intitulé « Forum de Cavalaire » pour la somme de 6.538€. Dans ce poste, ont été regroupés les dépenses suivantes :
 - des frais de publicité et communication dans Facebook et Var Matin
 - des frais d'envoi
 - des honoraires de sténotypiste
 - la conception de supports techniques pour communication
 - les frais de réception

- ✓ Une perte pour cotisations impayées a été passé pour clore les comptes des communes et associations qui n'avaient pas réglé leurs cotisations antérieures à 2016 pour un montant de 2.142€ et 5.305€ pour les cotisations 2016.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2016, une perte de . 1.911€

B Analyse du bilan : actif passif

a) Actif

- Le stock de 161€ mentionné en actif circulant concerne les DVD « Pour que vivent les Maures » que l'association a réalisé en collaboration avec la société d'édition Gallimard, au cours de l'année 2010, et qui sont toujours à disposition.
- Les créances de 3.833€ concernent des acomptes effectués au cours des années précédentes mais dont les factures n'ont été reçues qu'en 2017.
- Les cotisations non réglées par les membres de l'association du collège 1 et 2 ont été passées en pertes pour l'année, l'assemblée générale décidant de ne pas effectuer de rappels.
- Le poste "disponibilités" pour un montant de 29.344€ concerne le solde de la banque.

- Enfin les charges constatées d'avance pour 2.033€ concernent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2017 au 16 avril 2017 (33€) ainsi qu'une prestation non effectuée par M Corsini, Professeur au Département des Sciences de la Terre à Sophia Antipolis(2.000€).

b) Passif

- Le résultat de l'année précédente qui s'établit à **23.268€** a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 06 juin 2016 statuant sur les comptes de 2015.
- Les dettes financières concernent une cotisation réglée à tort par un membre associé.
- Les dettes des fournisseurs feront l'objet de règlements au cours de l'année 2017.

Rappel des comptes depuis 2014	2014	2015	2016
Cotisations des membres	23 544	14.095	15.145
Subventions			
Partenariat privé		10000	
Divers produits	3887	75	5
Reprise/ amortis. et provisions	8 089		2 142
Total des recettes	35.520	24.170	17.292
Achats	13		-929
Fonctionnement	-6 561	-7.051	-1.979
Salaires chargés	-6 318		
Etudes		-9037	-2.000
Sites Latitude Galimard			
Manifestions Missions			
Réceptions	-146	-735	-6.848
Charges exceptionnelles	-16 800		-7.447
Dotation aux provisions	-459	-1.683	
Total des dépenses	30 297	18.506	19.203
Engagements à réaliser			
Résultat	5 223	5 664	-1 911
REPORT FIN D'EXERCICE	19 515	25.179	23.268

Intervention de M Georges TAILLADE : demande d'explication sur les charges exceptionnelles indiquées en 2014 pour un montant de 16.800€. Carole Blion indique qu'il s'agissait principalement d'une commune qui n'avait pas réglé plusieurs années de cotisations.

Jean-Michel COUVE rappelle que notre association a toujours fonctionné avec des moyens extrêmement faibles. Le passage en pertes exceptionnelles des cotisations non réglées de certains membres ont grevé considérablement les moyens de l'association.

Aucune autre prise de parole.

Le Président propose de passer au vote pour donner quitus au trésorier. Les membres votent à l'unanimité le quitus au trésorier.

c) Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé de voter sur l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice - 1911€

En totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 23.268€

Le bilan financier 2016 et l'affectation du résultat en report à nouveau sur 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Ainsi, ce report aura permis d'assurer la poursuite des actions de MDD

I RAPPORT D'ACTIVITES et SITUATION FINANCIERE 2017

I Rapport d'activités 2017

- Tous les efforts consentis durant l'année 2016 pour contractualiser avec le Conseil départemental puis avec S3M s'étant révélés infructueux,
- l'engagement au soutien du Conseil Régional n'ayant pu être mobilisé,
- les campagnes pour les élections présidentielle et législative ayant neutralisé toute action,

L'année 2017 aura été une année « blanche » jusqu'au 04 novembre, date à laquelle a été organisée la réunion de reprise et de relance à Château Maïme aux Arcs sur Argens.

Le rapport de présentation de cette réunion, sous forme de PowerPoint est à disposition, ainsi que le film réalisé à cette occasion par Gustave GORIUS, que le Président tient à remercier pour la qualité de son travail.

II Situation financière 2017

Dès le mois de septembre, le Président, Jean-Michel COUVE, a souhaité sensibiliser, d'une part, les membres de l'association et, d'autre part, et les « citoyens », qui n'étaient pas encore membres de « M.D.D » sur ses objectifs : **la défense et la reconnaissance d'un territoire d'exception « les Maures »**

Le projet étant de créer la préfiguration du Géoparc puis de solliciter son label auprès de l'UNESCO.

Ainsi et, outre les dépenses afférentes à la structure de l'association, les frais engagés au cours de l'année 2017 l'ont été essentiellement pour organiser la réunion publique du samedi 04 novembre au Château Maïme.

Ces dépenses pour l'année 2017 l'ont été grâce au report disponible des années précédentes soit 23.268€.

A noter qu'aucune cotisation n'a été appelée pour 2017, celles qui ont été récemment enregistrées devant être reversées au titre de 2018 .

<u>Cotisations perçues au cours de l'année 2017</u>	2017
Cotisations des membres « collège citoyens », reportées en 2018 (640€)	0
Subventions	0
Partenariat privé	0
Divers produits : « participation déjeuner-débat »	960
Total des recettes	960
<u>Frais engagés et prévus pour l'année 2017</u>	
Achats	
Fonctionnement	-3 005
Salaires chargés	
Etudes	
Assistance Département	
Manifestions Missions Réceptions	-4 695
Charges exceptionnelles	
Dotation aux provisions	
Total des dépenses	7 700
Engagements à réaliser	
Résultat	- 6 740
REPORT 2016	23 268
REPORT FIN D'EXERCICE	16 528

Le tableau fait ressortir des frais de fonctionnement comprenant une prévision

d'honoraires du cabinet d'expertise comptable, des frais de location de salle de ce jour au Mas des portes de Provence, des frais de timbres, d'abonnement du site, frais administratifs, d'assurance.

Les frais concernant les manifestations concernent la location de la salle au Chateau Maime pour un montant de 1.080€, la contribution de l'association au déjeuner débat pour 2.871.95€ (dont 960€ ont été pris en charge par les participants), les frais d'édition de documents (185,60 + 292,20€), des frais d'envoi des convocations pour 265.20€ ainsi que les frais d'envoi des invitations.

III PERSPECTIVES D' ACTIONS 2018

I Activités prévues

Rappel de notre projet d' actions présenté le 4 11 2017

- *Planche 4 « en conséquence de quoi, il nous faudra... »*

Dès les premiers mois de 2018 =

1 – Election du futur Conseil d'administration

Ordre du jour :

- Définir les périmètres de secteur d'études (cartographie, démographie, collectivités)
- Fixer les montants des cotisations annuelles pour chacun des cinq collèges
- Elaborer une stratégie de communication
- Adopter un règlement intérieur

2 – Constituer un groupe d'experts scientifiques : réunions avec Stephen Giner et nouveaux contacts avec GéoAzur et Guy Martini.

3 – Relations avec des personnes physiques et associatives résidant dans les zones Ouest et Est du territoire et se consacrant aux questions d'aménagement/développement ainsi qu'à l'environnement :

- ✓ Jean-Louis BANES pour l'ouest
- ✓ Katia LAGARDE pour l'est
seront sollicités

4 – Elaborer un document d'appel à contribution ciblant le secteur privé.

5 – Organiser les premières réunions publiques de secteur :

- ✓ Présentation du projet « UNESCO/Géoparc des Maures »

✓ Inventaire :

- Des atouts : géonomiques
Touristiques
- Des acteurs : entreprises
exploitations
Institution

6 – Prendre contact avec les Universités de Toulon/La Garde, Nice, Aix-en-Provence

7 – Organiser les visites de deux Géoparc (Haute-Provence et Ardèche)

8 – Monter des dossiers de demandes de subventions commerciales.

9 –

- Un bien vaste et complexe chantier qui va nécessiter beaucoup de travail et une forte mobilisation de tous ceux qui auront quelques disponibilités pour œuvrer.
- Il nous faudra débattre et opter pour des méthodes d'échanges et d'organisation qui soient les mieux adaptées à nos éloignements et les plus efficaces pour avancer.
- En ce qui me concerne pour pouvoir poursuivre mon action, j'aurai besoin des **quatre A** :
 - **Adhérents** : A chacun de nous d'attirer de nouveaux adhérents.
 - **Acteurs** : En mesure de participer activement aux travaux de l'association.
 - **Animateurs** : Pour faire vivre et débattre les groupes de travail.
 - **Ambassadeurs** : Porte-paroles et promoteurs du projet, aussi bien dans la sphère publique que le secteur privé.
- Il est clair qu'au-delà de la reconnaissance de la nature exceptionnelle de notre territoire, de ses besoins d'avenir, de l'intérêt majeur de l'obtention d'un tel label et, quelle que soit notre bonne volonté, la suite de notre démarche va, en tous cas, dépendre de notre engagement ainsi que de notre capacité à convaincre et mobiliser autour de nous.
- Je rappelle, à ce sujet, que des moyens financiers supplémentaires à ceux dont nous disposons aujourd'hui, seront indispensables pour mener à terme notre action (en particulier pour l'année qui vient). Nous aurons besoin de plus d'adhésions, de contributions, de subventions et de dons. La défiscalisation des participations issues du secteur privé devrait nous faciliter la tâche.

- Enfin, je tiens à préciser que, s’il advenait que nous soyons dans l’impossibilité de réunir ces fonds, il nous faudrait revoir notre programme quitte à réduire nos ambitions. Je propose que nous fassions le point à ce sujet au mois de juin prochain.
- **Pour conclure, je pense que notre prochaine assemblée générale pourrait se tenir vers la mi-février.**
- Entretemps, nous aurons beaucoup d’occasions d’échanger et de nous réunir pour préparer cette future étape et parfaire notre fonctionnement.

En conséquence de quoi, nous vous proposons les orientations budgétaires suivantes pour 2018.

II Orientation budgétaire 2018

Nos capacités financières de fonctionnement seront directement dépendantes de notre capacité et des résultats de nos appels à contribution partenariale des entreprises et du nombre d’adhésions de nouveaux membres.

- Nous pouvons tabler, aujourd’hui sur un report du résultat financier 2017 sur 2018 d’environ **16.528€**.

- La modestie de ce montant ne nous permettra pas d’engager et de mener à bonne fin les actions nécessaires au respect du calendrier annuel que nous nous sommes fixé. Aussi je vous propose de le consacrer à la prise en charge d’une partie des frais de fonctionnement annuels quasi fixes de notre association ainsi qu’au démarrage de certaines actions qui sont indispensables à la mise en route de notre opération.

- Ces prévisions de dépenses de fonctionnement seront regroupées dans un premier chapitre : « **budget prévisionnel de fonctionnement courant** ».

- Mais, pour assurer le programme que nous nous sommes fixés fin 2018 il nous faut aussi, mettre en perspective des dépenses supplémentaires pour lesquelles nous ne disposons pas, aujourd’hui, des recettes correspondantes.

C’est la raison pour laquelle je vous propose un deuxième chapitre intitulé : « **budget prévisionnel d’interventions** » dont la réalisation sera conditionnée aux nouvelles recettes espérées (variables et optionnelles)

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT COURANT

1 Tableau des dépenses prévisionnelles de fonctionnement courant

● Charges fixes :

Locations	500
Fournitures administratives	800
Assurances	120
Site	200
Réceptions	500
Mission administrative comptable etc	2 500
Frais postaux, télécommunications, etc	300
Frais divers de banque	80
TOTAL DEPENSES	5 000

● Actions de mise en route :

– Premières réunions publiques de secteur :	1.000
– Poursuite des conventions avec :	
○ <u>Université de Toulon</u>	1.000
○ <u>Université de Nice</u>	2.000
○ <u>Syndicat mixte des Monges</u>	2.000
○ <u>Conventions diverses</u>	1.000

Pour un total prévisionnel de **7.000**

Au total nous prévoyons 12.000€ de dépenses de fonctionnement courant

2 Tableau des recettes prévisionnelles de fonctionnement courant

– Report prévisible 2017/2018.....	16.528
– Adhésions en cours	640
– Nouvelles adhésions (50)	1.000
Total prévisionnel de	18.168

Report positif de notre budget de fonctionnement courant **6.168**

B. BUDGET PREVISIONNEL D'INTERVENTIONS

● **En dépenses prévisionnelles d'intervention**

– Restructuration et actualisation du site	2.500
– Etude de marketing et stratégie de communication	3.000
– Recrutement d'un chargé de mission mi-temps	35.000
– Forums :	
o Scientifique	1.500
o « UNESCO/Géoparc des Maures »	1.500
– Visites des deux Géoparc	1.000
– Communication – Editions- Vidéo	1.500

Total prévisionnel **46.000**

● En recettes prévisionnelles d'interventions

– Nouvelles adhésions citoyennes (50)	1.000
– Contributions secteur privé et organismes Professionnels (collège 2)	3.000
– Subventions municipales	5.000
– Dons – Mécénat (15 entreprises > 10 salariés à 2.500)	31.500
– Report du budget fonctionnement courant	6.168

Total prévisionnel **46.668**

INTERVENTIONS :

Robert BOUCHARD informe l'assemblée d'un partenariat qui a été signé le 15 décembre entre les communes du Muy, Fréjus et Roquebrune pour un projet commun de labélisation UNESCO sur le territoire de l'Estérel. Il s'interroge sur l'opportunité de nous rallier à ce projet, y aurait-il effectivement un rapprochement possible ? Et pourrait-on prendre contact avec M Le Député Philippe Michel – KLEISBAUER ?

Annick NAPOLEON : souligne que cette démarche concerne un autre territoire, et que le label sollicité est différent du nôtre. Elle souhaite rappeler qu'au cours de différentes réunions passées, il avait été envisagé de travailler avec une plateforme de crowdfunding ce qui, pourrait permettre d'avoir des moyens importants pour notre association.

Jean-Michel COUVE : précise que la démarche engagée par les communes de l'est du territoire des Maures n'est pas la même que celle sur laquelle nous travaillons. Quant à nous, nous voulons sollicité un label «UNESCO- GEOPARC ».

D'une part, aucun des territoires adjacents au notre ne vise un tel label. D'autre part, ce qui fait notre différence tient au fait que notre dossier devra intégrer les différences politiques d'aménagement et de développement mises en œuvre par les collectivités du territoire. En ce sens notre démarche se doit d'être intégratrice.

Il est clair que nous devons nous rapprocher et nous lier avec les zones Est et Ouest du territoire. J'aborderai ce sujet lors d'un prochain rendez-vous, prévu dans quelques jours, avec Philippe MICHEL-KLEISBAUER, député de la 5^e circonscription.

Robert BOUCHARD : Il nous faut élaborer une stratégie de communication et reparler de faire appel à une plateforme de financement participatif. Au-delà des plaquettes déjà réalisées, il faudra nous afficher sur les réseaux sociaux et dans les lieux publics.

Jean-Michel COUVE : rappelle qu'il est prévu dès janvier prochain, d'élaborer une véritable stratégie de communication, tant publique que privée, en direction des citoyens, associations, entreprises.... Il va falloir s'entendre sur les messages principaux qu'il faudra passer et pour cela faire en sorte d'organiser toutes sortes de réunions voire « des réunions de bistrot ».

Alain BENEDETTO : souligne qu'en priorité il faut intéresser les gens et que notre projet soit à la portée de tout le monde. Pour ce faire, il est important de donner plus d'explications, d'organiser des conférences, d'aller à la rencontre des associations, des citoyens presque de « faire du porte à porte ». Il rappelle qu'internet n'est pas encore à la portée de tout le monde.

Marie-Christine HAMEL : souhaite intervenir pour préciser qu'avant tout, il nous faut prendre conscience de l'importance de l'aspect humain dans notre démarche. Notre pertinence va résider à notre capacité à sensibiliser l'opinion publique : il faut que les gens s'approprient le projet. Il faut de plus pouvoir fédérer toutes nos actions, recenser l'existant et l'émergent. Et concernant l'émergent il est important de souligner les recherches menées à propos du FORUM VOCONII au Cagnet des Maures.

Katia LAGARDE : (membre du Syndicat des propriétaires forestiers du Var) rappelle que 80% du territoire des Maures est privé, contrairement à celui de l'Estérel. Par ailleurs, elle tient à préciser que le projet de l'Est du Var concerne l'inscription du Rocher de Roquebrune à l'UNESCO. Elle souligne que si Saint-Raphaël n'est pas intégré à ce projet il ne peut être question de « territoire de l'Estérel ». Elle rappelle que la Suberaie Varoise est une ASL et qu'elle est parfaitement bien organisée. Elle préconise que nous nous appuyons sur elle pour des actions précises.

Il faut mobiliser les citoyens et le problème fondamental reste celui de l'apport de connaissance que nous leur devons.

Robert BOUCHARD : rappelle qu'il faut mobiliser des participants, et pour ce faire il faut passer par une communication internet dans le but notamment de récupérer des dons.

Jean-Michel COUVE répond à un membre ayant sollicité la parole qu'il possible de devenir adhérent de l'association tout en n'étant pas du territoire.

Frédéric CACHARD indique que l'UNIVERSITE de TOULON-LAGARDE est très intéressée pour participer à nos actions et se propose de nous mettre en relation avec le

Directeur Olivier CELSI qui dirige le département « tourisme et loisirs ». Nous pourrions ainsi avoir à disposition des étudiants gratuitement dans un premier temps pour travailler sur la labélisation « GEOPARC » du territoire des Maures.

Gilbert MARINO : demande si notre périmètre d'études inclue la zone maritime.

Jean-Michel COUVE rappelle les quatre secteurs géographiques intégrés dans notre étude = la mer, le littoral le massif, les plaines agricoles. Nous devons prendre contact avec les prudhommes, les affaires maritimes, l'observatoire marin ainsi d'ailleurs qu'avec le Parc National de Port-Cros.

Jean-Daniel TAVE : remercie Jean-Michel COUVE de sa ténacité. Il souligne que nous arriverons à nos objectifs qu'en nous soutenant les uns les autres. Il s'engage à communiquer notre projet, auprès des artisans commerçants et professions libérales à travers les associations qu'il préside. Il en profite pour informer l'assemblée sur les formations notamment des apprentis dans la région PACA.

Dany NOGUET : rappelle qu'au sein de notre territoire, nous bénéficions de professeurs qui sont prêts à intervenir et à faire des formations auprès des différentes populations sur différentes matières et qui sont en relation avec les Universités.

Débats sur la composition du futur Conseil d'Administration – Election du bureau
--

Cette composition devra tenir compte des adhérents des nouveaux collèges. C'est la raison pour laquelle ce sujet est reporté à la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir courant février.

Disposition est faite d'élire, pour l'instant, les premiers membres du bureau :
Sont soumises au vote les candidatures de Jean-Michel COUVE, Marie-Christine HAMEL, Bernard MIGNUCCI, Georges TAILLADE, Guy CAPPE.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Jean-Michel COUVE
Secrétaire : Marie-Christine HAMEL
Trésorier : Bernard MIGNUCCI
Trésorier adjoint : M Guy CAPPE
Secrétaire adjoint : M Georges TAILLADE

Jean-Michel COUVE, le Président



Marie-Christine HAMEL, la Secrétaire

Bernard MIGNUCCI, le Trésorier

oooooooooooo